

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Avec l'autorisation du Gouvernement Monégasque, le Comité de bienfaisance de la Colonie française a pris toutes les dispositions nécessaires pour la brillante organisation de la Fête nationale du 14 juillet qui, on le sait, sera célébrée, comme l'année dernière, sous les verdoyants ombrages de la promenade Sainte-Barbe, à Monaco-Ville.

La Société des Bains de Mer s'est gracieusement chargée de l'installation matérielle ainsi que de la décoration de l'enceinte où aura lieu cette fête patriotique dont voici le programme :

Samedi matin, de 8 à 10 heures, au siège du Comité, distribution de secours aux indigents de Monaco et des communes limitrophes, sans distinction de nationalité.

Samedi soir, à 7 heures (promenade Sainte-Barbe), banquet de la Colonie française, auquel peuvent prendre part tous les Français et Françaises sans exception. (La cotisation personnelle est de six francs).

A 9 heures, grand bal par invitations. Orchestre sous la direction de M. Audibert, chef de la Lyre Monégasque.

L'entrée au bal sera gratuite, mais en raison du peu d'étendue de l'emplacement réservé à la danse, les organisateurs, désirant avant tout assurer le bon ordre de cette partie des réjouissances, invitent instamment les personnes qui veulent assister au bal, à retirer d'avance, au siège du Comité, la carte d'accès qui leur sera réclamée au contrôle.

On a appris avec regret le décès de M. le docteur Edmond Rossen, qui vient de mourir à l'âge de 78 ans en sa propriété de Gray (Haute-Saône) où il était allé passer l'été, demeurant le reste de l'année en sa coquette villa du boulevard Peirera, à Monte Carlo. L'honorable défunt était aussi connu qu'estimé dans la Principauté où, avec M<sup>me</sup> Rossen, il s'était fixé depuis longues années.

Une bonne œuvre :

Comme l'année dernière, un groupe de jeunes enfants appartenant à des familles nécessiteuses et intéressantes de la Principauté sont installées depuis quelques jours à Thorenc, dans le chalet confortablement aménagé à cet effet, grâce à l'intelligente initiative et à la charitable générosité du distingué Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française et de M<sup>me</sup> la comtesse Bertora, auxquels cette fondation philanthropique fait le plus grand honneur.

Plusieurs jours à l'avance, on avait procédé à l'aménagement du chalet des Iris où, comme l'an dernier, la petite colonie enfantine est, cette année encore, établie en attendant la construction de la

Pouponnière projetée. On sait que les résultats du premier essai de la Comtesse, admirablement secondée par le Comte Bertora dans ses œuvres charitables, ont été des plus satisfaisants, dans ce milieu riant et salubre de la station par excellence propice et profitable aux enfants; et que, dans sa récente assemblée solennelle, la Société Nationale d'Encouragement au Bien a, par l'organe de son éminent président, le poète Stephen Liégeard, décerné une de ses hautes récompenses à la fondatrice de l'Institution si utile et vraiment humanitaire et belle, dans le sens le plus pratique et sous l'inspiration chrétienne la plus élevée, de la villégiature estivale d'un groupe de fillettes indigentes à Thorenc.

Il y aura unanimité d'élan pour s'associer aux appréciations élogieuses du rapporteur de la Société d'Encouragement au Bien et pour applaudir à cette consécration méritée de la sollicitude de la Comtesse Bertora pour les petits, les faibles, et les humbles.

Jeudi dernier, ont eu lieu les obsèques d'un brave sapeur-pompier Antoine Gonzalès qui l'avant-vieille avait été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante au poste de la place du palais où il était de service. Son convoi funèbre a été suivi par M. le colonel Lemoel, commandant supérieur, entouré des officiers placés sous ses ordres, ainsi que par de nombreuses délégations de pompiers, de carabiniers et d'agents de police qui avaient placé de belles couronnes sur le cercueil de leur regretté camarade. Au cimetière, le capitaine Bandini, commandant les sapeurs-pompiers de Monaco, a fait l'éloge du défunt et lui a adressé le suprême adieu au nom de la compagnie.

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Albert Cioco vient de subir avec succès ses examens d'art décoratif à l'Académie royale de peinture de Turin.

Le Sport Vélocipédique Monégasque de Monaco organise pour les 14 et 15 juillet, dans les Alpes-Maritimes et les Basses-Alpes, une nouvelle excursion : partant d'Annot (Basses-Alpes) où ils se rendront en empruntant les voies des chemins de fer P.-L.-M. et Sud de la France, les excursionnistes rentreront dans la Principauté le 16 à 9 heures du matin.

Ils visiteront dans la première journée : Le Fugeret sur la Vaire, La Colle Saint-Michel (alt. 1,506 m.), Colmars, Allos (1,425 m.), les sources et la haute vallée du Verdon, le Refuge du Col de Valgelay (alt. 2,250 m.), le bois de Gache, les gorges de la Molune, le pont du Faut.

Dans la deuxième journée : la vallée de Fours, le cirque du haut Bachelard, le Col de la Cayolle (alt. 2,352 m.), le lac de Beaumont, la source inférieure du Var, les granges d'Esteng, Guillaumes et les gorges de Daluis.

La Direction de la Société de la Brasserie et des Etablissements frigorifiques de Monaco avait

aimablement ouvert hier, de 4 à 6 heures de l'après-midi, les portes de sa belle usine de Fontvieille à une foule d'invités conviés à déguster le premier tonneau de bière fabriqué dans la nouvelle brasserie. Cette fête intime, à laquelle assistaient nombre de notabilités de la Principauté, avait un joyeux caractère populaire; mais malgré l'affluence qui s'y pressait, l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner, et tout le monde a été unanime à constater l'excellence de la nouvelle bière de fabrication monégasque.

On ne saurait trop mettre en garde les enfants et même les grandes personnes contre le danger qu'il y a à aller se baigner isolément par une mer agitée. Cette imprudence a coûté, vendredi dernier, la vie au jeune Daniel-Félix Ranc, âgé de 14 ans, qui s'étant mis à l'eau vers quatre heures du soir au quartier des Bas-Moulins, en face de la propriété Crovetto, s'est trouvé tout à coup entraîné sous les flots. Deux personnes, qui de loin l'avaient aperçu se débattre un instant puis disparaître, ont donné l'alarme et ont vainement essayé de lui porter secours. Malgré les plus actives recherches, le corps de l'infortuné baigneur n'a été retrouvé que dimanche matin et d'une façon fortuite dans les circonstances suivantes :

Vers 8 heures, les carabiniers Bon et Demé, de garde aux prisons de Monaco, apercevaient, en face les abattoirs, à environ 500 mètres des rochers, un corps qui flottait sur l'eau. Ils appellèrent deux hommes qui se trouvaient non loin de là, sur une barque, et ces derniers, les nommés Pecollo François, employé à l'usine à gaz, et Perna Joseph, plombier, s'approchèrent du noyé et reconnurent le corps du jeune Ranc. Ils ramenèrent le cadavre à la remorque du *Gazier*, sur lequel ils se trouvaient, et, au port, quatre sapeurs-pompiers placèrent le malheureux noyé sur un brancard et le transportèrent à la morgue.

M. le docteur Onda, qui a procédé aux constatations d'usage, a constaté que le corps ne portait aucune trace de blessure, et il est certain que le jeune Ranc a été pris, durant son bain, d'une congestion qui l'a paralysé.

La victime de ce tragique accident était le fils d'un honorable agent du service de la Sûreté publique de la Principauté.

Le Tribunal Supérieur a, dans son audience du 6 juillet courant, prononcé les condamnations suivantes :

Cavarero, François, né à Bastia-Mondovi (Italie) le 4 août 1836, typographe, de passage à Monaco, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Canestro, Etienne, né à Montafia (Italie) le 14 février 1847, ouvrier mineur, demeurant à Monaco, trois mois de prison et 50 francs d'amende pour outrage public à la pudeur.

SUR LE LITTORAL

De Marseille :

Les rares parties de l'Exposition de Marseille qui n'étaient point encore aménagées sont achevées maintenant. La dernière inauguration en date est celle de la métallurgie et des moyens de transports, dans les annexes du Grand Palais de l'Exportation. Ce complément montre que rien de ce qui touche à nos Colonies ne reste étranger à l'Exposition.

L'enseignement économique et social est total à ce point de vue.

On est émerveillé, en parcourant le vaste domaine où s'élèvent les palais et pavillons de nos colonies, de tout ce que celles-ci offrent de ressources inexploitées ou neuves à l'activité métropolitaine et de ce qu'en échange la mère-patrie peut donner d'aide et de secours à nos possessions d'outre-mer si leurs intérêts réciproques sont mis en lumière et bien compris.

C'est le plus beau titre de l'Exposition Coloniale de Marseille d'avoir été le lieu de rencontre et d'entente de ces intérêts qui se cherchaient et de l'avoir fait dans le moment critique. En effet toutes les nations établissent à cette heure leur puissance réelle et leur action efficace sur leur expansion exotique. Il fallait que la France eût sous les yeux et pût en même temps présenter à tous le tableau d'ensemble de son autorité extérieure. Tous les étrangers qui parcourent en grand nombre le champ du Prado emportent de cette visite la grandiose impression de notre force coloniale. Ils voient en un raccourci qui ne fut jamais tenté en aucun autre pays d'Europe, comment l'Indo-Chine, la Cochinchine, Madagascar, l'Afrique Occidentale ont grandi et prospéré sous notre tutelle et comment aussi l'Algérie a atteint le magnifique développement qui, avec celui de la Tunisie, doit réjouir tous les cœurs.

Œuvre de haute moralité nationale, œuvre de réconfort et motif de légitime fierté, l'Exposition Coloniale de Marseille est tout cela. On comprend qu'elle soit donc le but des voyageurs d'été. D'une visite là-bas on emporte l'inoubliable vision de toutes nos colonies un moment rassemblées aux bords de la Méditerranée chantante et bleue. C'est la villégiature rêvée avec tout ce qu'elle offre d'imprévu, de ravissement et de piquant le charme de l'indolente Asie uni au pittoresque si varié des contrées africaines.

Lettre de Paris

Paris, 8 Juillet 1906.

L'heure a sonné des villégiatures à la mer, aux eaux ou à la montagne. Paris n'est plus Paris; les rues élégantes voient peu à peu se fermer les beaux immeubles; les grands restaurants à la mode perdent un à un leurs fidèles; l'allée des Acacias elle-même est veuve des somptueux équipages qui la sillonnent; partis ou non les Parisiens dans le train ne se montre plus. L'heure de la grande dispersion a sonné et pour certains ce serait presque incorrect de paraître encore au Bois ou sur le Boulevard.

Il est entendu qu'après le Grand Prix on n'y est plus pour personne, les snobs exécutent consciencieusement la consigne, et ils vont traîner leur neurasthénie — encore une maladie de bon ton — en province et à l'étranger.

Et dire que sans courir si loin parisiens et parisiennes pourraient trouver dans la capitale même toutes les eaux guérissuses qu'ils vont chercher bien loin à 'grands frais!

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Passy-les-Bains fut à la mode, son eau ferrugineuse fort recherchée attirait de partout les élégants d'alors, et la fontaine, qui existe encore dans un coin du square Lamartine, connu des jours brillants. Aujourd'hui, nos mondaines riraient bien du Docteur qui s'aviserait de leur prescrire une cure à Passy.

Auteuil posséda, lui aussi, il y a plusieurs siècles, un vaste établissement thermal qui était alimenté par des sources sulfatées et ferrugineuses; on a retrouvé vestiges de ces bains et des canalisations qui étaient très importantes. Les sources ne sont point complètement perdues, et il en reste encore deux, une rue Poussin et l'autre rue de la Cure.

Les Batignolles connurent aussi la célébrité balnéaire; la Butte sacrée recelle dans ses flancs des eaux sulfureuses aussi bonnes, paraît-il, que celles des Pyrénées; on essaya de les exploiter vers 1850 mais quel est le parisien qui eut pris au sérieux une cure aux Batignolles?... Non, tout cela est bien trop près de nous; nous dédaignons Enghien

auquel seuls quelques étrangers se rendent et nous lèverions les épaules si l'on nous parlait de Passy ou d'Auteuil.

\* \* \*

Jean Lorrain qui vient de mourir était une des personnalités du monde des lettres aussi connues sur le littoral méditerranéen, qu'il affectionnait tout particulièrement, que sur les boulevards parisiens où il avait obtenu ses premiers succès de poète et de chroniqueur. J'ai fait sa connaissance dans un bureau de rédaction où il apportait un tour de médianse fort élégant : médianse d'artiste, médianse dépourvue d'envie et de haine, médianse amusante et frivole, enrichie d'exagérations auxquelles Jean Lorrain avait comiquement l'air de croire afin d'avoir sujet de se récrier ensuite. Il avait toujours une histoire, une jolie histoire que je ne tardais pas à retrouver dans un de ses contes ou dans un de ses *Pall-Mall Semaine*.

Pour recueillir et colporter tant de nouvelles, il faut diablement aller et venir. Jean Lorrain allait et venait. Et c'était, dans sa bouche, des : « Comment! vous n'avez pas vu ça? Allez donc voir ça! » La curiosité de Jean Lorrain n'était jamais lassée.

Toute cette observation, il l'a versée dans ses livres, qui sont le reflet de la vie parisienne depuis trente ans. Citons les principaux : *la Riviera, Madame Baringhel, la Petite Classe, Monsieur de Phocas, Monsieur de Bougreton*... Il excellait aussi dans les contes de fée; il en a écrit de délicieux en prose et en vers... Car Jean Lorrain était poète... Certains petits fabliaux sont de purs chefs-d'œuvre qui vivront à côté des *Emaux et Camées*, de Théophile Gautier, et des odelettes de Banville.

On fête le retour de Sarah Bernhardt, qui revient d'Amérique ravie de son voyage.

Outre le prestige personnel qui vaut à l'artiste des hommages officiels dans le Nouveau Monde, il y a, pour expliquer les empressements dont elle est l'objet dans ce pays, l'absence absolue de tout préjugé contre la condition de comédienne. Une comédienne qui réussit semble y jouir de la même considération que n'importe quel homme d'affaires qui s'impose à l'attention par le succès.

Les Américains se sont émancipés, à peu près, du rigorisme puritain de leurs ancêtres quakers. C'est ainsi que, naguère, miss Olga Nethersole, traduite en cour d'assises, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur, pour avoir joué *Sapho*, fut acquittée triomphalement par les jurés après avoir établi que ses mœurs étaient irréprochables. La considération dont les actrices jouissent aux Etats-Unis paraît tellement semblable à celle dont s'honorent les autres femmes, qu'elles ont pénétré, pour ainsi dire, sans difficulté, par le mariage, dans les familles des Quatre Cents de New-York, qui veulent se constituer, comme on sait, en caste mondaine fermée, sur le modèle de nos aristocraties européennes.

On cite, parmi les actrices mariées dans ce grand monde des milliardaires américains, miss Hissy Conner, qui épousa M. John Anderson, le roi du tabac; miss Julia Dean, qui épousa le fils du sénateur Hayal, et miss Joséphine Shaw, mariée à M. John Hoey, de l'Adams Express Company. M. Fabst, le roi de la bière, a épousé miss Margaret Mather. Miss Eléonore Mayo est devenue la femme de M. Elverton, un jeune multimillionnaire de Philadelphie; miss Sibyl Sanderson a été épousée par M. Antonio Terry, et miss Mary Anderson par M. Navarro.

Quelques censeurs des mœurs américaines attribuent, il est vrai, à cette introduction des actrices dans la société la grande indépendance d'allures que beaucoup de femmes y affectent et le luxe inouï de toilettes qui exerce sur les hommes sa puissante sorcellerie. Mais il y a des censeurs partout. Et leurs remontrances n'ont guère d'effet nulle part. Ce qui demeure acquis, c'est qu'en ce pays neuf, la profession de comédienne jouit de la même considération que les autres professions.

C'est pour cette raison qu'en Amérique une artiste comme Mme Sarah Bernhardt peut obtenir des hommages officiels, d'autant plus naturellement que sa profession n'y est exclue d'aucune des faveurs de l'opinion et qu'elle y est considérée comme la représentante la plus glorieuse de l'art français.

L. S.

LETTRES ET ARTS

**Le cycle Wagnérien à Munich.** — L'intendance des théâtres de la Cour vient de communiquer aux journaux la note suivante, au sujet des représentations wagnériennes au Théâtre du Prince-Régent : *l'Anneau du Nibelung* de Richard Wagner sera représenté deux fois pendant les fêtes de cet été, du 18 au 22 août et du 31 août au 4 septembre. La distribution des rôles est actuellement arrêtée ainsi : Wotan,

M. Feinhals et M. Bauberger; Donner, M. Bauberger et M. Sieglitz; Froh, M. Holzappel et M. Koppe; Loge, M. Walter et M. Briesemeister; Alberich, M. Zador; Mime, M. Hofmüller et M. Reiss; Fasolt, M. Bender; Fafner, M. Gillmann; Fricka, M<sup>lle</sup> Huhn et M<sup>me</sup> Preuse-Matzenauer; Freia, M<sup>lle</sup> Koboth et M<sup>lle</sup> Delsarta, ou bien M<sup>me</sup> Preuze-Matzenauer et M<sup>me</sup> Schumann Heink; Woglinde, M<sup>me</sup> Bosetti et M<sup>lle</sup> Koch; Wellgunde, M<sup>me</sup> David et M<sup>lle</sup> Flith; Flosshilde, M<sup>me</sup> Preuze-Matzenauer et M<sup>lle</sup> Hoefor; Siegmund, M. Krauss et M. Hagen; Sieglinde, M<sup>lle</sup> Ternina et M<sup>lle</sup> Morena; Hunding, M. Bender et M. Gillmann; Brunehilde, M<sup>me</sup> Plaichinger et M<sup>lle</sup> Fassbender, ou bien M<sup>me</sup> Burk-Berger; Siegfried, M. Knote et M. Burrian; l'oiseau de la forêt, M<sup>me</sup> Bosetti et M<sup>lle</sup> Gehrér; Gunther, M. Brodersen et M. Zador; Hagen, M. Gillmann et M. Bender; Gutrune, M<sup>lle</sup> Koboth et M<sup>lle</sup> Fay; Waltrante, M<sup>me</sup> Schumann-Heink et M<sup>me</sup> Preuze-Matzenauer; Première norne, M<sup>me</sup> Schumann-Heinck et M<sup>lle</sup> Blank; Deuxième norne, M<sup>lle</sup> Huhn et M<sup>me</sup> Preuze-Matzenauer; Troisième norne, M<sup>me</sup> Burk-Berger et M<sup>lle</sup> Flith. Chefs d'orchestre, M. Félix Mottl et M. Fischer.

*Les Mattres-Chanteurs* seront joués cinq fois, les 13, 16, 25, 28 août et le 6 septembre. Voici la distribution des rôles : Hans Sachs, MM. Feinhals, Bauberger et Van Rooy; Walther, MM. Knote, Burrian et Walter; Pogner, MM. Bender et Gillman; Kothner, MM. Brodersen, Zador et Gura; Beckmesser, MM. Geis et Zador; David, MM. Walter, Hofmüller et Reiss; Eva, M<sup>lles</sup> Koboth, Tordek et M<sup>me</sup> Bosetti; Magdeleine, M<sup>me</sup> Preuze-Matzenauer et M<sup>lle</sup> Blank. Chefs d'orchestre, MM. Félix Mottl et Fischer.

*Tannhäuser* sera donné le 14, le 26 août et le 7 septembre avec les rôles ainsi distribués : Tannhäuser, MM. Knote, Burrian et Forchhammer; Wolfram, MM. Brodersen et Bauberger; le Margrave, MM. Guillmann et Bender; Elisabeth, M<sup>lles</sup> Morena, Fay et Farrar; Vénus, M<sup>lle</sup> Fassbender et M<sup>me</sup> Burk-Berger; le Pâtre, M<sup>me</sup> Bosetti et M<sup>lle</sup> Koch. Chef d'orchestre, M. Richard Strauss.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Remise d'un Livre d'Or au docteur Pozzi.** — L'annexe Pascal de l'hôpital Broca à Paris était en fête avant-hier dimanche. Les élèves et les admirateurs du professeur Samuel Pozzi lui remettaient une médaille et un livre d'or, renfermant des articles inédits sur une question gynécologique ou chirurgicale, par de grands maîtres, tels que les professeurs Pinard et Delbet.

M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, avait tenu à honorer cette cérémonie de sa présence. Il a été reçu par le professeur Pozzi qui, dans une charmante improvisation, a rappelé que M. Clémenceau avait, en tant que docteur, reçu une médaille d'or de la Faculté de Médecine. Le professeur Pozzi a vivement remercié M. Clémenceau d'être venu complimenter les vieux maîtres. Puis le docteur Debove, doyen de la Faculté, qui présidait la séance, a éloquemment parlé des longues années de bonnes camaraderie qui le lient au professeur Pozzi et il a félicité le docteur Jayle d'avoir eu l'idée nouvelle, en France, d'offrir au héros de la fête un Livre d'Or contenant, non point des signatures, mais des articles inédits.

Le docteur Renaut, de Lyon, a dit ensuite les grands succès obtenus en province par les élèves du docteur Pozzi, parmi lesquels on trouve plusieurs maîtres de la chirurgie française.

Le docteur Jayle, secrétaire du Comité de patronage de la Médaille, remet alors au professeur Pozzi le Livre d'Or et il expose comment il a été amené à établir ce livre, qui est le premier de ce genre en France. En terminant, il insiste sur le grand rôle de la chirurgie conservatrice. « Notre tâche, dit-il, n'est pas de mutiler les pauvres infortunés qui viennent à nous; notre plus noble but, notre idéal, doit être de soigner, d'amender, de guérir enfin. »

Le docteur Pozzi, en termes aussi éloquents qu'émus, a remercié ses élèves et ses amis qui avaient bien voulu se souvenir que pendant vingt ans il avait donné à ceux qui souffrent le meilleur de lui-même.

**Le péril du déboisement.** — A l'imitation des Etats-Unis, l'initiative du Touring-Club vient de créer en France la fête de l'Arbre. Quelques communes ont déjà compris le puissant intérêt qu'il y a pour le pays tout entier à lutter contre le déboisement aveugle qui conduit rapidement à la ruine de régions entières dans nos montagnes et dans nos plaines.

La science a nettement démontré que les forêts régularisent les pluies, en les répartissant sur de plus longs intervalles de temps, et que la dénudation des montagnes a pour première conséquence les crues violentes des cours d'eau. Par sa texture, à l'abri des arbres, le sol des forêts favorise l'infiltration et augmente la richesse des nappes souterraines, créatrices des sources; il lutte contre le ruissellement divisé qui, le long des pentes, entraîne la couche de terre végétale. Faut-il ajouter encore quel rôle régulateur de température joue l'atmosphère, riche en vapeur d'eau, des forêts?

La disparition des forêts entraîne l'exhaussement du lit des rivières et leur ensablement; toute régularité dans le régime des eaux disparaît, les avalanches se multiplient dans la montagne, les inondations dans la vallée, et il devient urgent de songer à ne pas détruire par cupidité les trésors que recèlent la houille blanche qui descend des pics neigeux et la houille verte qui serpente dans les prairies.

Certes, il y aura beaucoup à faire pour modifier l'opinion presque partout hostile au reboisement. N'a-t-on pas cité l'exemple d'une commune des Pyrénées dont les habitants avaient mis le feu à une forêt pour augmenter l'étendue des terrains de pâturage? L'imprévoyance la plus absolue domine partout : la disparition progressive des chataigneraies de la Corse ruine peu à peu le pays, que guette le sort de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie, par exemple, où la disparition de la végétation a entraîné celle de l'eau et des populations. Ce ne sont pas d'ailleurs seulement les pays montagneux qui sont menacés : M. Bouquet de la Grye a montré qu'en cinquante ans environ, « quarante millions de mètres cubes de sables vaseux s'étaient déposés entre Nantes et la mer, et que sous l'influence du déboisement des hautes vallées les seuils sous totalement appelés à descendre en aval de Saint-Nazaire. »

Aussi, faut-il se féliciter de ce que, sur la demande du Touring-Club, le gouvernement français se soit préoccupé d'encourager les tentatives faites pour créer un mouvement d'opinion qui ne peut manquer de conduire à la solution du problème. Nous estimons que la sollicitude des pouvoirs publics ne doit pas se borner à un simple encouragement. Le péril est imminent, et il faut, de très près, étudier les mesures qui permettront de procéder à un reboisement intensif et fructueux. Le choix des espèces d'arbres qu'il conviendra de planter suivant l'altitude et la région nécessite l'avis de commissions compétentes qu'il est urgent de réunir.

Mais, dès maintenant, il faut frapper à la base; il faut gagner l'enfant, dont l'esprit est le meilleur des terrains de culture morale. On peut demander que la Fête de l'Arbre se généralise, que le programme d'enseignement sylvo-pastoral récemment élaboré par la Commission des pelouses et forêts du Touring-Club et approuvé par le ministère, soit répandu à profusion, commenté et développé dans toutes les écoles primaires.

**Les marais et l'empaillage des chaises.** — La présence de marais peut quelquefois devenir une source de revenus pour toute une région. Ainsi dans l'arrondissement de Villefranche de Rouergue, on a imaginé d'exploiter les produits végétaux qu'ils fournissent naturellement (*carex*, joncs, massette, rubaniers, *scirpus*), que l'on classe, sèche et trie et que l'on vend aux fabricants de chaises de Toulouse, comme succédanés de la paille de seigle. M. Gège, ingénieur agronome, donne à ce sujet d'intéressants détails dans un des derniers bulletins de la Société nationale d'agriculture de France. L'industrie toulonnaise utilise cinq produits pour l'empaillage des chaises : le *jonc* proprement dit (*juncus*) qui vaut 10 francs les 100 kilogrammes; le *menu*, *petit sesquill* ou *sarrette*, valant de 20 à 30 francs et qui est formé par diverses espèces du genre *Carex*; la *massette* (*Typha latifolia*) qui vaut de 12 à 14 francs; le *rubanier* (*Sparganium*) qui vaut de 30 à 40 francs;

la feuille de *maïs*; ces produits sont généralement recouverts de paille de seigle, celle-ci valant de 75 à 110 francs les 100 kilogrammes. Les marais de Villefranche fournissent principalement les *carex*. Leur rendement, assez variable avec la chute d'eau pendant l'année, est en moyenne de 2,500 kilogrammes de paille sèche par hectare, ce qui donne un revenu moyen brut de 500 francs, ou net de 250 francs. Il est à peu près certain qu'en se donnant la peine d'aménager les eaux et de transplanter les meilleures espèces, on arriverait aisément au chiffre de 700 francs comme bénéfice net. On pourrait s'inspirer dans ce sens de ce qui a été réalisé par les Suisses pour la même industrie. On voit qu'il n'y a rien de perdu dans la nature!

**Chemin de fer électrique de montagne.** — Les touristes vont trouver, cette année, en Suisse, une nouvelle ligne de montagne à pentes très raides et à traction électrique, l'adhérence étant complétée par l'emploi d'une crémaillère. C'est la ligne qui va de Brunnen à la terrasse de Morschach, au-dessus du lac de Lucerne. On y utilise du courant polyphasé à 700 volts, mais qui arrive d'abord à une tension de 8,000 volts pour passer ensuite par des transformateurs. La ligne a un peu plus de 2 kilomètres de long, avec des courbes naturellement fréquentes, dont le rayon descend souvent à 80 mètres; la pente moyenne est de 12,6 pour 100 en tenant compte des gares, et autrement de 14,5; en un point, on atteint 17. La traction se fait au moyen d'une locomotive de 10,500 kilogrammes qui peut remorquer une charge de 15,500 kilogrammes à une allure de 9 kilomètres sur la pente la plus rapide. On a prévu un freinage électrique spécial pour les descentes, et du reste les moteurs de la machine fonctionnent alors comme générateurs.

### La législation des aliénés en France

Le public a été récemment alarmé par une campagne de presse qui aboutit à la libération d'un homme enfermé dans un asile public depuis de longues années, paraît-il, indûment, et à une circulaire du ministère de l'Intérieur prescrivant aux préfets d'organiser des enquêtes sur la situation de tous les aliénés internés en France.

De cet internement injustifié, la loi de 1838 sur les aliénés a naturellement été déclarée responsable, et l'on est parti en guerre contre les vices d'une législation qui sanctionne des abus tels que ceux qui venaient d'être signalés. Mais, ce qu'il y a de curieux, c'est que la législation en vigueur, et qui est certes susceptible de perfectionnements, ne sanctionne pas du tout les faits qui ont été rapportés; avant de critiquer la loi, il faudrait la connaître. Les journalistes n'y sont peut-être pas tenus, mais on est plus étonné de voir qu'elle est tout aussi ignorée du directeur médecin de l'asile visé. Cette ignorance de la loi par ceux qui devraient être le plus tenus de la connaître n'est pas banale; et n'est-ce pas un fait qui mérite d'être cité que celui d'un médecin des asiles de la Seine qui, en prenant son poste, il y a quelques années, réclama vainement un exemplaire de la loi de 1838 et des règlements en usage; nul ne possédait les textes dont l'esprit seul flottait, traditionnel et imprécis, dans les usages coutumiers. On comprend mieux dès lors comment il est possible qu'on attribue à « la loi », respectée autant qu'ignorée, toutes sortes de prescriptions imaginaires; qu'on invoque « la loi », qui n'en peut mais, lorsqu'on empêche un aliéné de recevoir des visites ou d'écrire des lettres, parce que cela ne convient pas à sa femme!

Mais, si l'on y regarde de plus près, il est bien évident que les chances de rester interné lorsqu'on est sain d'esprit sont des plus minimes; il faut dire « de rester interné » car on peut toujours être interné sur certificat d'un médecin incompetent, et c'est cela qui ne laisse pas d'effrayer. Seulement, une fois interné, la question est de savoir si l'on restera. Or cela ne dépend plus que de l'autorité administrative, puis de la justice, qui se règle généralement sur les rapports des médecins, mais peut passer outre, soit pour maintenir dans les asiles des individus qui ne sont pas certifiés malades, soit pour ordonner, s'il lui plaît, la sortie d'aliénés reconnus tels

par les médecins. Quand a lieu un placement d'aliéné, notification en est faite par le préfet qui a ordonné le placement sur rapport médical (le préfet de police à Paris), aux procureurs de la République de l'arrondissement du domicile de la personne placée et de l'arrondissement de l'établissement. Ou bien le procureur juge le placement justifié, ou bien, dans le cas contraire, il saisit le tribunal et requiert, même contre l'avis des médecins, la sortie hors de l'asile. Le tribunal peut d'ailleurs s'éclairer à la lumière de toutes les expertises qu'il lui convient d'ordonner.

D'autre part, un aliéné peut toujours, en s'adressant à l'autorité judiciaire, à qui toute lettre adressée doit être strictement remise, demander une enquête; et il est déjà arrivé que des malades se soient ainsi fait libérer contre l'avis, parfois justifié, du médecin de l'asile.

Voici quelques-unes des dispositions de la loi sur le régime des aliénés. Pour qu'on puisse interner et surtout maintenir dans un asile une personne saine d'esprit, il faut donc le plus souvent une ignorance complète des dispositions libérales de la loi.

Mais, malgré tout, on peut trouver encore que la loi est susceptible d'être perfectionnée, et que, afin d'apporter plus de garanties, le pouvoir judiciaire serait bien plus qualifié que le pouvoir administratif pour ordonner le placement. En tout cas, telle qu'elle est, la loi de 1838 n'est pas responsable de certains des abus que l'on signale à grand fracas; et elle pourrait dans ces cas suffire entièrement à garantir la liberté individuelle, — à condition de l'appliquer.

## VARIÉTÉ

### JULES BRETON

Jules Breton vient de mourir à Paris. Il était âgé de soixante-dix-huit ans. Il était malade. On ne le voyait plus. Il ne faisait plus que de petits tableaux inégaux à son ancienne renommée. Et sa mort est cependant une perte douloureuse pour l'art français, à l'honneur duquel il a bien contribué. Il avait un sentiment particulier de la nature; et, s'il est vrai que la nature soit belle et précieuse du sentiment qu'ont d'elle, à tel moment, les artistes les meilleurs, elle est désormais privée de l'un de ses aspects les plus jolis et qui invitaient le mieux au rêve les hommes d'une génération qui s'en va.

Il était né en 1827 à Courrières, dans le Pas-de-Calais; et il était de naissance paysanne.

Les paysans, d'habitude, ne voient pas très bien ni très facilement la campagne. Elle est trop proche d'eux et elle est trop mêlée à la pratique de leur vie quotidienne. Surtout elle est trop évidemment la condition de leur existence. Les orages sont mauvais pour les moissons; la pluie est opportune ou elle ne l'est pas. Le moyen de s'apercevoir qu'une averse est charmante ou qu'une soleilled est radieuse, quand les blés en souffriront ou les seigles? Le jeune Virgile, tant qu'il vécut au village natal, ne dut pas célébrer en vers les prés et les champs. Il vint à Rome avant de s'apercevoir que le sort des laboureurs est enviable. Il faut au poète et à l'artiste du détachement; et les ciels ne nous plaisent que s'ils ne menacent pas nos labours.

Mais Jules Breton, parmi les peintres, eut ce privilège d'un mirage perpétuel. Je ne dis pas qu'il a vu la nature plus belle qu'elle ne l'est, puisque, docile à notre fantaisie, elle est ce que nous la voyons. Pourtant le Nord n'est pas délicieux!... Jules Breton, jusqu'aux dernières années de l'Empire, ne semble pas avoir aimé d'autres paysages. Son âme charmante ornait de sa poésie à elle le hasard de ses entours.

Ensuite, il voyagea en Bretagne; et la Bretagne n'était alors guère connue. Les chemins de fer n'y allaient pas. Lui, à Audierne, à Douarnenez, arrivant soudain, découvrit un pittoresque nouveau.

Seulement, à comparer ses premières œuvres et celles dont il trouva l'idée au Finistère, on n'aperçoit pas entre ces deux époques de son talent une différence marquée. Les secondes sont plus parfaites que les premières. Il est devenu plus habile. En outre, on peut conjecturer que la vision d'une campagne imprévue, le dépaysant heureusement, lui permit d'être mieux attentif

au détail des climats et des heures. Mais, partout, il vit la nature identique à elle-même, calme et pleine d'un songe.

D'autres furent mieux doués que lui pour saisir la singularité des minutes et l'émouvante variété du voile de Maia. D'autres surent, plus sûrement que lui, attraper la physionomie irremplaçable d'un instant. On les appela impressionnistes. Il y a, parmi eux, de grands artistes qui ont su consacrer l'apparence momentanée du devenir.

Jules Breton peignit la nature éternelle, identique à elle-même dans l'espace et le temps. Ce qui l'a ému, ce n'est pas tel coucher de soleil, mais le coucher du soleil sur la campagne prête à prendre son repos.

Il y a, dans son talent, quelque chose de lamartinien. Il a été sensible aux alternances du jour et de la nuit, comme l'est un poète lyrique; et, si le crépuscule l'alarme, ce n'est pas tant la couleur d'un clair-obscur étonnant qu'il aime que le beau drame d'un après-midi finissant.

Ce qu'il vit, ce qu'il a vu dans le Pas-de-Calais ou en Bretagne, il aurait pu le voir à Ischia, ou à Sorrente, ou ailleurs. Si les nuances avaient changé, son émoi n'eût pas été différent.

De tous les épisodes magnifiques de la journée, il préféra, je crois, l'avant-dernier. Le soleil est bas. Il éclaire de biais les sillons, les herbes et les gens. Des lueurs touchent les faucilles et les font briller. Des reflets s'attardent au contour des objets. Les moissonneurs qui portent des épis sur leurs épaules ont des bribes de lumière accrochées comme des fils de la vierge à leurs vêtements et à leurs cheveux. Le paysage est calme et s'apprête au silence nocturne; la clarté qui reste a plus de prix de n'être ni abondante ni exubérante. Quand le soleil prodigue ses trésors, il le fait avec tant de largesse qu'on ne pense pas à lui en savoir gré. Il les gaspille de telle sorte qu'on est volontiers distrait comme lui. Mais, quand il s'appauvrit, ses derniers dons semblent plus dignes d'être regardés.

Nous avons eu, depuis que Jules Breton était jeune, d'autres interprètes de la nature, qui, moins occupés d'une rêverie, étaient plus soucieux de ses réalités magnifiques et rudes. Et je les préfère, peut-être... Jules Breton parut les ignorer; et je l'en veux louer, car il garda son idéal.

Appelons-le idéaliste. Il le fut, toute sa vie, avec une fidélité admirable. Ce n'est pas seulement la nature qu'il a peinte, mais l'idée qui est l'âme de la nature.

D'ailleurs, il n'a point affadi cette beauté que lui offrait le paysage. Il ne l'a point non plus soumise à des conceptions littéraires. Il a cru, comme disait Amiel, qu'un paysage est un état de l'âme: il a cru que le paysage contient une pensée; et, cette pensée qu'il devinait, il en a fait le sujet de ses tableaux.

*Le Retour des Moissonneurs, les Glaneuses, la Bénédiction des Blés, la Fin de Journée, le Soir dans les hameaux du Finistère*, sont d'un peintre et d'un poète.

Jules Breton a beaucoup écrit. Il a publié deux recueils de vers: *les Champs et la Mer* et *Jeanne*. Nous le trouvons là tel qu'en son œuvre de peintre. Ce délicat esprit avait deux moyens de s'exprimer. D'une manière et de l'autre, il a dit la même chose, il a célébré les mêmes sentiments. Ses tableaux pourraient illustrer ses poèmes.

*La Vie d'un artiste, Un Peintre paysan* contiennent de charmantes pages. Le style n'en est pas très particulier, non plus que le métier du peintre n'est extrêmement personnel. Mais l'homme qui s'y révèle est simple, sincère, rêveur.

Jules Breton était membre de l'Académie des beaux-arts et commandeur de la Légion d'honneur. Il avait mérité sa renommée, qui était grande et qui lui survivra. Ce n'est pas faire un médiocre éloge de lui, que de constater qu'il a vu la nature autrement qu'avant lui on ne l'avait vue.

Sa fille, M<sup>me</sup> Demont-Breton, son élève et qui est un peintre digne de ses leçons, entourée de soins prévenants et tendres sa vieillesse mélancolique.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté, a déclaré la dame **Catherine Ravera**, épouse du sieur **César Clérissy**, épicière, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

M. Savard, juge du siège, a été nommé commissaire de la dite faillite et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Pour extrait conforme:

Monaco, le 10 juillet 1906.

Pour le Greffier en chef,

A. Cioco, c. g.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLOTAIRE

Le mercredi 11 juillet 1906, à 9 heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'objets trouvés et d'objets déposés au Greffe, consistant en: montres, chaînes, bagues et broches, revolvers, couteaux, parapluies, couvertures, valises, un accordéon, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco,  
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 12 juillet 1906, à 2 heures du soir, dans un magasin sis à Monaco, rue Biovès, n° 7, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un matériel, de marchandises et de divers meubles, consistant en: comptoir, étagères, balances, bascule, pendule, vaisselle, bougies, chocolat, pâtes, thé, cirage, armoire à linge, toilette, table de nuit, commodes, canapé, chaises, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de

BRASSERIE MODERNE

5, avenue de la Gare, à Monaco

avec CAFÉ CHANTANT et RESTAURANT

S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE

DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

3 et 21, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE: 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Le Prix-courant est adressé sur demande.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'Eté, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les  
Roulettes, Tapis, Articles de Voyage,  
Jouets d'Enfants.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.



A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA,  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 1<sup>er</sup> au 8 Juillet 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Menton	y. à vap. Cormoran, ital.	Ponza	Sur lest.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Marseille	chal. Marseillais, fr.	Mattei	Chaux.
Antibes	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Vin.
Cannes	b. Joséphine, fr.	Ferrero	Sable.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Czar, fr.	Petit	Id.

DÉPARTS du 1<sup>er</sup> au 8 Juillet

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
A la mer	y. à vap. Cormoran, ital.	Ponza	Sur lest.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	Id.
Id.	chal. Auvergnat, fr.	Barbion	Id.
Nice	b. Figaro, fr.	Dhonoraty	Id.
Cannes	b. Joséphine, fr.	Ferrero	Id.
Id.	b. Conception, fr.	Laune	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Czar, fr.	Petit	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906